Envoyé en préfecture le 25/02/2022

Reçu en préfecture le 25/02/2022

Affiché le 25/02/2022



ID: 034-213402373-20220223-13_2022_01-DE

République FrançaiseDépartement de l'Hérault Arrondissement de Béziers

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 23 février 2022

13 - 20 2 2 =

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Peuple, place de la Mairie pour répondre aux obligations de protection sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

<u>Présents</u>: ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, BOURLEZ Marie-Espérance, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, NICOLAS Gérard, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry.

Procuration: MAURY Jean-François à BLANQUEFORT Jean,

Absent: REBUFFAT-BOUCHERY Dominique, RASSIER Jean-Marie.

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

Objet: Acquisition AP 172

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'extension du cimetière communal est nécessaire.

Il propose au Conseil l'acquisition de la parcelle AP 172, d'une superficie de 8 930 m² afin de permettre cette extension. Le prix proposé est 9 500 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE l'acquisition de la parcelle AP 172 au prix de 9 500 €;
- PRECISE que les frais liés à ces acquisitions seront à la charge de la commune ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la cession de ces biens et en premier lieu le compromis de vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE.

